



Charte de l'appel à projets Santé 2025

LE PROGRAMME SANTE DU MECENAT DES MUTUELLES D'ASSURANCES AXA

Dans le prolongement naturel de leur métier d'assureur et en complément de leurs actions de mécénat en faveur de la solidarité, de l'environnement et des territoires, les Mutuelles d'assurances AXA ont créé en 2022 une initiative en faveur de la santé.

Le programme santé du mécénat des Mutuelles d'assurances AXA a pour ambition de permettre des avancées significatives en matière de santé, en soutenant des projets de recherche en faveur de la jeunesse et du grand âge. Doté d'un budget de 90 millions d'euros sur 6 ans (2022-2027), le programme permet d'accélérer l'innovation en matière de recherche, de prévention, de changement des comportements, d'éducation à la santé et de prise en charge des patients. Au total, 48 projets à fort impact, portés par des institutions privées et publiques, sont déjà soutenus de façon pluriannuelle partout en France.

LES PORTEURS DE PROJETS CONCERNÉS

Les projets pouvant prétendre à un soutien de notre mécénat doivent être portés par une structure de recherche ou une institution hébergeant des équipes de recherche, éligible au mécénat d'entreprise, créée il y a plus de 2 ans au moment de sa candidature et ayant son siège en France.

La qualité scientifique et l'adéquation de l'expertise du candidat au projet devront être détaillées et documentées. En lien avec la philosophie du programme santé, les Mutuelles d'assurances AXA favoriseront également les jeunes chercheurs sous couvert d'être associés à une équipe labellisée et reconnue sur la thématique.

Les porteurs de projets devront disposer d'un temps de 20% consacré au projet.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le projet concerne exclusivement une des thématiques de santé suivantes et intègre la prévention comme axe prioritaire :
 - « **Jeunesse** » (enfants de 0 à 18 ans) :
 - Les infections
 - Les maladies chroniques : obésité, asthme et allergies
 - La santé mentale
 - Les violences faites aux enfants
 - « **Grand-âge** » (personnes âgées de 60 ans minimum) :
 - La perte d'autonomie
 - **Thématiques transverses à la « jeunesse » et au « grand-âge »** :
 - L'impact de l'environnement sur la santé lié au changement climatique et aux expositions multiples (exposition à la pollution de l'air et des sols, à la pollution sonore et lumineuse, aux perturbateurs endocriniens, aux produits chimiques/pesticides...)
 - La e-santé au service de la santé : les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle au bénéfice de l'amélioration de la prise en charge des patients et de l'aide aux professionnels de santé.

Le projet s'inscrivant dans une thématique transverse doit être lié avec un des sujets de santé couvert sur l'axe jeunesse ou grand-âge.

- Ne seront considérés que les projets de recherche menés chez l'homme (recherche clinique) et les projets de recherche translationnelle avec un impact potentiel à court/moyen terme pour le patient. Les projets de recherche fondamentale ne seront considérés que s'ils comportent aussi une partie translationnelle avec des applications pratiques pour le patient.

- La démarche de sciences ouvertes « Open Data » devra être intégrée au projet pour favoriser l'accès aux résultats du projet.
- La structure est éligible au mécénat d'entreprise (conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts)
- Les liens entre la structure et les parties prenantes reposent sur une relation transparente, respectueuse et éthique
- La structure n'est pas liée à un parti politique et respecte la laïcité. Elle ne présente aucun aspect discriminant au regard du genre, du handicap, de la religion, des origines ethniques et géographiques
- La structure a été créée il y a plus de 2 ans et son siège est en France
- Le projet a commencé ou pourra débuter au plus tard dans les 12 mois suivant la signature de la convention de partenariat
- Le budget du projet proposé aux Mutuelles d'assurances AXA devra être compris **entre 200 000 € et 1 million d'euros par an** et les Mutuelles d'assurances AXA seront le partenaire financier privé majoritaire.
- Les frais de gestion/ fonctionnement de l'institution d'accueil du chercheur ne pourront excéder 8% de la dotation totale.
- La durée du soutien ne pourra excéder 36 mois
- Le projet se déroule sur le territoire français incluant les outre-mer.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Phase 1 :

Les candidats déposent une **note d'intention synthétique**, qui fera l'objet d'une présélection par l'équipe mécénat et le comité scientifique du programme santé du mécénat des Mutuelles d'assurances AXA. Ensemble, ils vérifieront le respect des critères d'éligibilité.

Cette note d'intention devra donc présenter brièvement le projet (objectifs, actions envisagées, calendrier, lieu de réalisation, budget...), les bénéficiaires ciblés, la dimension innovante du projet, la méthode de recherche envisagée le cas échéant, les intervenants du projet, les résultats attendus et expliquer en quoi le projet s'inscrit dans l'une des thématiques de l'appel à projets.

Lien vers la note d'intention à compléter : <https://axamecenat.optimytool.com/fr/>

Date d'ouverture de l'appel à projets : 12 mars 2025

Date limite de dépôt du formulaire : 15 avril 2025

Tous les candidats seront prévenus par mail de la recevabilité ou non de leur projet à la suite de l'étude de leur note d'intention

Phase 2 :

Si le projet est présélectionné, le porteur de projet recevra un lien internet pour déposer un **dossier de candidature** complet qui fera l'objet d'une sélection finale.

Date d'ouverture de dépôt du formulaire : 11 juin 2025

Date limite de dépôt du formulaire : 14 juillet 2025

L'équipe mécénat et le comité scientifique étudieront l'ensemble des dossiers reçus et émettront un avis d'expertise détaillé pour chacun. Sur les recommandations du comité scientifique, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Relation avec les Sociétaires (CNGRS), comité des Conseils d'administration des Mutuelles d'assurances AXA, statuera en dernier ressort sur la sélection des projets.

LA CONFIDENTIALITE ET LA SOUVERAINNETE DES DECISIONS

Le comité scientifique et le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Relation avec les Sociétaires (CNGRS) sont souverains dans leurs décisions prises à l'issue de délibérations qui seront tenues confidentielles. Elles ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, ni recours de quelque nature que ce soit de la part du candidat. En soumettant sa candidature à l'appel à projets, le candidat accepte ces conditions.

Les projets lauréats seront annoncés **en novembre 2025**

LES CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sur lesquels les instances s'appuieront pour instruire les dossiers sont les suivants :

- Excellence scientifique du projet
- Originalité / caractère innovant du projet
- Prévention comme composante prioritaire du projet
- Utilité et pertinence du projet par rapport à la problématique médicale identifiée
- Impact auprès du ou des public(s) cible(s) et perspectives de résultats à court/moyen terme (application concrète dans la prise en charge des patients, changements dans les pratiques diagnostiques et ou thérapeutiques...)
- Reconnaissance scientifique/médicale de niveau national ou international du porteur du projet et/ou de l'équipe au sein de laquelle se dérouleront les travaux de recherche
- Qualité méthodologique (question de recherche précisément décrite, rigueur de la méthodologie proposée, précision de la démarche de suivi et d'évaluation (jalon, milestones)
- Faisabilité du projet
- Adéquation des moyens prévus
- Intégration de jeunes scientifiques dans l'équipe projet (thèse, doctorats, post-doctorat...)

L'ÉQUIPE MECENAT SANTE

- Bérangère MESSISSI, Responsable du mécénat des Mutuelles d'assurances AXA.
- Amélie MORITZ, Responsable du programme santé du mécénat des Mutuelles d'assurances AXA.
- Alanah BERNAL, Chargée de projets mécénat santé du mécénat des Mutuelles d'assurances AXA.
- Clément ROUXEL, Membre du COMEX des Mutuelles d'assurances AXA, Directeur de la Communication et de l'Engagement, AXA France.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Pr Christèle GRAS-LE GUEN** : Professeur de pédiatrie à Nantes Université, chef du pôle Femme Enfant Adolescent au CHU de Nantes.
- **Pr Sandrine ANDRIEU** : Professeur de santé publique, Directrice de l'Unité 1027 Inserm - Université Toulouse III "Épidémiologie et analyses en santé publique : risques, maladies chroniques et handicaps".
- **Pr Jean-Yves BLAY** : Professeur d'oncologie médicale, directeur général du Centre Léon Bérard de Lyon, coordonnateur du réseau de référence clinique des sarcomes Netsarc (Centre expert des cancers rares labellisé par l'Institut national du Cancer).
- **Pr Michel SAMSON** : Directeur de Recherche Inserm et directeur de l'Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail (IRSET), responsable de l'équipe : Infection, immunité, facteurs environnementaux et foie, directeur du réseau "Exposome environnemental et sociétal".
- **Pr Antoine MAGNAN** : Chef du service pneumologie de l'Hôpital Foch de Suresnes, président de la Commission Médicale du CHU de Nantes et du Comité National de Coordination de la Recherche et membre du Conseil scientifique de l'INSERM.
- **Pr Nicholas AYACHE** : Directeur de recherche à l'Inria, membre de l'Académie des sciences et du Collège de France.
- **Diane DEPERROIS** : Membre du COMEX d'AXA France. Directrice Générale AXA Santé et Collectives France.

LE COMITE DES NOMINATIONS, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA RELATION AVEC LES SOCIETAIRES (CNGRS) DES MUTUELLES D'ASSURANCES AXA

- Benoit Soury
- Hélène Destandau
- Matthias Fekl
- Philippe Guérand
- Pierre-Antoine Gourraud
- Alain de Marcellus

- Sylviane Picard-Verstichel

Le service mécénat santé est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection. Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse service.mecenatsante@axa.fr